

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement
des enseignants du second degré,**

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5023**, en Mathématiques, de l'UFR de Mathématique et d'Informatique est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
M.	AGHILI	JOUBINE	MCF	26
Mme	BELIAEVA	TATIANA	MCF	25
Mme	BEYRATH-DEPPNER	SYLVIANE	AGREGE	13
M.	GALLART	MATHIEU	MCF	28
Mme	GUENET	AURELIE	MCF	32
M.	GUICHARD	OLIVIER	PR	25
M.	MASSON	FRÉDÉRIC	PR	35
Mme	OUNAIES	MYRIAM	MCF	25
M.	PORRET-BLANC	SYLVAIN	AGREGE	13
Mme	WACH	NATHALIE	MCF	25

Liste complémentaire (facultative):

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	COURTES	Clémentine	MCF	26

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 17/10/2024



Le Président de l'Université de Strasbourg,
Michel DENEKEN